

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»**

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 021/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-504368-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'assistance technique en passation des marchés à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA, « ADPI-RDC »
Date de publication	: 09 septembre 2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé de l'assistance technique en passation des marchés à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA, « ADPI-RDC ».** »

Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général Adjoint en charge de la Coordination administrative et financière, le spécialiste en passation des marchés a pour mandat général : d'assister la direction de l'ADPI-RDC dans la planification, d'élaborer et gérer un plan de passation des marchés solide et conforme aux standards de la Banque mondiale, de lancer et finaliser dans les six premiers mois un ensemble de marchés prioritaires, de structurer une cellule de passation performante et renforcer les capacités de l'équipe par un encadrement technique de proximité.

Il travaillera en étroite collaboration avec le Directeur administratif et financier de l'ADPI-RDC et le spécialiste international en gestion financière actuellement en recrutement.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels

intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires ou supérieures : BAC + 5 d'ingénieur, en économie, droit, sciences commerciales ou tout autre domaine pertinent ;
- Disposer d'une formation complémentaire en passation des marchés suivant les procédures des institutions financières internationales ;
- Avoir une expérience globale minimale de dix (10) ans ;
- Justifier d'une expérience d'au-moins 5 ans dans la passation des marchés des projets d'infrastructures en Afrique, financés par la Banque mondiale ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans l'accompagnement de la mise en place des cellules fiduciaires dans les unités de gestion de projet financés par la Banque mondiale ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, écrit et parlé ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion de projets (MS Project, Excel avancé, etc.) ;
- Avoir la maîtrise des procédures des institutions financières internationales (Banque mondiale et la Banque Africaine de développement).
- Autres aptitudes particulières exigées :
 - o Intégrité, probité morale et intellectuelle
 - o Sens de responsabilité et de confidentialité
 - o Aptitude à travailler en équipe dans un milieu multiculturel et pluridisciplinaire, en situation complexe ;
 - o Dynamisme et sens de responsabilité
 - o Proactivité et aptitude à produire des résultats sous pression
 - o Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés publics et la gestion des contrats ;
 - o Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de **9h00 à 16h00**.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **vendredi 03 octobre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 021/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'assistance technique en passation des marchés à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA, « ADPI-RDC ».**

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmeneriege-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur



Mk

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA

ADPI - RDC

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL,
ASSISTANT TECHNIQUE EN PASSATION DES MARCHES A L'AGENCE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA, « ADPI-RDC »**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La République Démocratique du Congo (RDC), avec une superficie de 2 345 410 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 21% de sa population ayant accès à l'électricité.
L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la RDC, estimé à plus de 100 000 MW.
La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1 424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.
La phase suivante, Inga 3, est en cours de définition et sera équipée progressivement avec une puissance minimale de 3 GW jusqu'à une puissance maximale de 11 GW. La RDC a pris l'option de réaliser le projet en Partenariat-Public-Privé (PPP).
- Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.
- Dans le cadre de la collaboration stratégique entre l'ADPI-RDC et la Banque Mondiale, il est prévu la mise en œuvre du Programme de développement du Projet Inga 3 (PDI3) par ADPI-RDC, réalisée à travers une approche-programme à phases multiples (MPA) d'un montant d'un milliard de dollars déjà approuvé au conseil d'administration de la Banque mondiale le 03 juin 2025 et dont la signature des accords de financement de la première phase a eu lieu en date du 21 juin 2025.
- Les présents termes de références sont élaborés pour servir de support au recrutement d'un expert international, assistant technique en passation des marchés appelé à apporter son assistance technique à la mise en œuvre de la passation des marchés au sein d'ADPI-RDC.

II. MANDAT GÉNÉRAL

Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général Adjoint en charge de la Coordination administrative et financière, le spécialiste en passation des marchés a pour mandat général :

- Assister la direction de l'ADPI-RDC dans la planification, l'élaboration et la gestion d'un plan de passation des marchés solide et conforme aux standards de la Banque mondiale ;
- Lancer et finaliser dans les six premiers mois un ensemble de marchés prioritaires ;
- Structurer une cellule de passation performante et renforcer les capacités de l'équipe par un encadrement technique de proximité.

Il travaillera en étroite collaboration avec le Directeur administratif et financier de l'ADPI-RDC et le spécialiste international en gestion financière actuellement en recrutement.

III. MANDAT DE L'ASSISTANT TECHNIQUE EN PASSATION DES MARCHES (AT/PM)

- Le rôle principal d'Assistant Technique en passation de marchés est d'apporter son assistance technique à la Cellule de passation des marchés au sein d'ADPI-RDC en fournissant un appui-conseil relatif aux questions liées à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les risques et mesures d'atténuation, et donner le soutien et l'orientation nécessaires à toutes les étapes du processus de passation des marchés.
- Cet appui-conseil prévu se déroulera au sein d'ADPI-RDC, en présentiel et aussi à distance, et concernera principalement les points suivants :
 1. La préparation et l'encadrement de la mise en œuvre du plan de passation des marchés du PDI3 ;
 2. La mise en application des mesures prévues dans le plan d'actions convenu après les missions de supervision et/ou les revues a posteriori de la passation des marchés ;
 3. Le respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé ;
 4. L'élaboration des dossiers relatifs à la passation des marchés (consultations, DAO ou DP) et des rapports d'évaluation des offres au regard des directives ;
 5. La mise à jour des données et des informations liées à la passation des marchés ;
 6. Le respect des délais de paiements à effectuer aux prestataires de services et contractants conformément aux dispositions des marchés signés ;
 7. La conformité des décisions d'attribution des marchés aux directives des bailleurs de fonds ;
 8. La résolution de tout problème de passation de marchés qui pourrait survenir ;
 9. Le traitement des réclamations des soumissionnaires : aider au traitement des réclamations reçues des soumissionnaires afin de s'assurer que les réponses appropriées sont données et que la réclamation a été close à la satisfaction de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
 10. Le suivi des dossiers de marchés visant à éviter tout retard dans le processus de passation, d'attribution, de signature, d'exécution et de paiement des marchés ;
 11. La gestion des contrats (suivi des marchés et reporting) ;
 12. L'élaboration des correspondances liées à la passation des marchés ;

13. Le renforcement des capacités : l'AT/PM est responsable de l'élaboration et la mise en application d'un programme de formation et de renforcement de capacité en passation des marchés de tous les acteurs publics impliqués dans la mise en œuvre du projet, en particulier le transfert des compétences nécessaires à la mise à niveau de la Cellule de passation des marchés au sein de l'ADPI_RDC ;
14. L'assurance-qualité des activités de passation des marchés, principalement dans la coordination des activités de la passation des marchés (l'élaboration et la mise à jour du plan de passation des marchés qui en découle, l'élaboration des rapports d'évaluation des offres, contrats et autres documents de passation des marchés) ;
15. L'identification des sources de retard et des problèmes dans le processus de passation et d'exécution des marchés afin de proposer des solutions de rectification ;
16. La mise en place d'un système de classement de l'ensemble des dossiers de marchés y compris les pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;
17. Produire un rapport mensuel d'activités adressé à la direction de l'ADPI-RDC et portant sur la gestion des activités de passation des marchés du projet ;, etc.

IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires ou supérieures : BAC + 5 d'ingénieur, en économie, droit, sciences commerciales ou tout autre domaine pertinent ;
- Disposer d'une formation complémentaire en passation des marchés suivant les procédures des institutions financières internationales ;
- Avoir une expérience globale minimale de dix (10) ans ;
- Justifier d'une expérience d'au-moins 5 ans dans la passation des marchés des projets d'infrastructures en Afrique, financés par la Banque mondiale ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans l'accompagnement de la mise en place des cellules fiduciaires dans les unités de gestion de projet financés par la Banque mondiale ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, écrit et parlé ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion de projets (MS Project, Excel avancé, etc.) ;
- Avoir la maîtrise des procédures des institutions financières internationales (Banque mondiale et la Banque Africaine de développement).
- Autres aptitudes particulières exigées :
 - Intégrité, probité morale et intellectuelle
 - Sens de responsabilité et de confidentialité
 - Aptitude à travailler en équipe dans un milieu multiculturel et pluridisciplinaire, en situation complexe ;
 - Dynamisme et sens de responsabilité
 - Proactivité et aptitude à produire des résultats sous pression

- Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés publics et la gestion des contrats ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;

V. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle notamment sur la base des critères et indicateurs ci-dessous :

N°	CRITERES	INDICATEURS	Performance s réalisées	Note
1	Production d'un rapport mensuel d'activité à l'attention de la Direction de ADPI-RDC	Délai		
		Qualité		
2	Renforcement des capacités de l'équipe de passation en marché de ADPI-RDC	Taux de décaissement par rapport aux engagements		
3	Respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé	Délai		
		Qualité		
4	Elaboration et mise à jour du plan de passation pendant la durée de son contrat	Délai		
		Qualité		
5	Elaboration des rapports d'évaluation des offres, contrats et autres documents de passation des marchés	Délai		
		Qualité		

➤ Echelle de notes : E = Excellent ($\geq 90\%$) ; TS = Très satisfaisant (89 à 75 %) ; S = Satisfaisant (74 à 60 %) ; F = Faible (59 à 50 %) ; Ma = Mauvais (49 à 50 %) ; Me = Médiocre ($\leq 29\%$)

VI. DUREE DE LA MISSION

- La durée de la mission est de six (06) mois renouvelables selon le besoin ;
- Une présence régulière à Kinshasa est requise, notamment au démarrage de la mission, mais l'équilibre entre les activités sur place et à distance pourra être défini avec l'ADPI-RDC en fonction des besoins opérationnels.

VII. RESULTATS

- Les capacités de l'équipe de passation des marchés du projet ainsi que de tous les acteurs impliqués sont renforcées,
- La qualité des dossiers de passation des marchés est sensiblement améliorée à travers une meilleure élaboration des dossiers qui font l'objet d'une revue a priori ainsi que ceux faisant l'objet d'une revue a posteriori,

- L'utilisation des tableaux de suivi des marchés est bien maîtrisée facilitant ainsi le reporting des activités de passation des marchés,
- Des réflexes et outils ont été développés et maîtrisés pour une gestion efficace des contrats

Pour le bon accomplissement de sa mission, cet expert consultera tout document susceptible de l'aider dans sa tâche, notamment l'organigramme et la description des tâches du personnel d'ADPI-RDC, les rapports d'évaluation d'ADPI-RDC, les accords de don et de prêt, les protocoles éventuels conclus entre ADPI-RDC et les parties prenantes, les recommandations des aide-mémoires des missions et négociations des bailleurs de fonds impliqués, etc

VIII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation ;
- CV détaillé ;
- Copie des diplômes, brevets et certificats.
- Références professionnelles.